

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Madawaska-Victoria (M. Corbin)—La Société Radio-Canada—La demande d'étendre les services aux collectivités de moins de 500 habitants; le député de Sault-Sainte-Marie (M. Symes)—Les communications—Le contrat de Bell Canada avec l'Arabie Saoudite; le député d'Annapolis Valley (M. Nowlan)—Les élections—Les motifs de la décision du premier ministre.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les avis de motion et les bills publics.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES— MOTIONS

[Traduction]

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Avis de motion, article n° 14, au nom du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). L'article est-il reporté?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, je ne sais pas s'il y a quelqu'un ici qui pourra le confirmer, mais après discussion il a été convenu que tous les articles précédant le n° 17 seraient reportés et que nous pourrions reprendre ce débat cet après-midi.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** Est-il convenu à l'unanimité que les articles 14, 13, 3, 7 et 9 soient reportés?

**M. Paproski:** Oui, d'accord.

\* \* \*

## LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE PROPOSITION D'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ MIXTE PERMANENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 30 janvier, de la motion de M<sup>me</sup> Piggott:

Que, de l'avis de la Chambre, la Commission de la Capitale nationale ne rend pas suffisamment de comptes à la population de la région de la Capitale nationale ni aux Canadiens en général et qu'elle exerce les pouvoirs qui lui ont été conférés d'une façon arbitraire, sans consulter autant qu'elle le devrait les autres paliers de gouvernement, et qu'il serait donc juste d'instituer un Comité mixte permanent de la région de la Capitale nationale.

**L'Orateur suppléant (M. Turner):** La parole est au secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines (M. Harquail) qui, si je me souviens bien, a fait une intervention de trois minutes la dernière fois que nous avons discuté de cette question.

**M. Maurice Harquail (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Affaires urbaines):** Monsieur l'Orateur,

### Capitale nationale

avant de poursuivre mes observations du 30 janvier dernier sur la motion n° 17, j'aimerais la citer:

Que, de l'avis de la Chambre, la Commission de la Capitale nationale ne rend pas suffisamment de comptes à la population de la région de la Capitale nationale ni aux Canadiens en général et qu'elle exerce les pouvoirs qui lui ont été conférés d'une façon arbitraire, sans consulter autant qu'elle le devrait les autres paliers de gouvernement, et qu'il serait donc juste d'instituer un Comité mixte permanent de la région de la Capitale nationale.

Pour reprendre là où j'avais laissé le 30 janvier, je trouve curieux que l'honorable représentante présente une telle motion à la Chambre étant donné qu'à l'heure actuelle elle fait partie d'un comité spécial de la Chambre qui s'attache directement à l'étude de tous les aspects touchant la Commission de la capitale nationale. Je suis fier de la région dite de la capitale nationale, et je crois que tous les Canadiens peuvent en être fiers aussi. En fait, je suis convaincu que tous les Canadiens qui ont eu l'occasion de visiter la capitale nationale en ont conçu la même admiration et la même fierté que moi.

● (1702)

Le député qui a présenté cette motion a eu l'occasion d'exposer son point de vue sur la marche quotidienne de la Commission de la Capitale nationale au comité spécial, et elle l'a fait de façon très positive. Depuis le peu de temps qu'elle siège à la Chambre, elle a accompli une œuvre utile au sein de ce comité spécial.

Mais compte tenu du mandat de ce comité, du fait que la CCN relève du gouvernement et qu'elle doit obtenir l'autorisation du Conseil du Trésor pour ses dépenses, compte tenu de son statut de commission, rien ne permet de dire qu'elle n'est pas suffisamment tenue de rendre des comptes. En outre, avec l'importante amélioration qui est survenue dans le climat intergouvernemental et l'éventail des programmes au sein de la région de la capitale nationale: programmes conjoints intéressants notamment les transports publics, lutte contre la pollution, rénovation urbaine et amélioration écologique, rien ne permet de dire qu'il n'y a pas de consultation et de collaboration avec les autres pouvoirs publics.

Il me semble que le député aurait pu retirer sa motion, puisqu'elle a toute possibilité de faire entendre sa voix et d'exposer son opinion au comité spécial, lequel a déjà accompli beaucoup de choses à l'occasion de ses travaux qui durent déjà depuis beaucoup de temps. Je pense d'ailleurs que ce comité spécial a à peu près accompli ce qu'il avait à faire. Il lui reste cependant à faire le tour des rapports et des dépositions fournies par les témoins.

Venue très récemment à la Chambre, le député qui a présenté la motion n° 17 a fait d'excellentes suggestions au comité au sujet de moyens à prendre pour réaliser les choses qui lui tiennent à cœur, par exemple d'assurer un meilleur contrôle de la marche quotidienne de la Commission ou une meilleure harmonie avec l'extérieur. J'ai moi-même présenté des suggestions au cours des délibérations du comité, et j'ai éprouvé un réel mécontentement devant les façons de faire de la CCN à cause de sa composition—ses membres—à cause des principaux intérêts qui s'y manifestent: la ville d'Ottawa, la ville de Hull, la province d'Ontario, la province de Québec et, bien sûr, l'État fédéral.